

Les faits de « revenge porn » ont explosé en cinq ans

Entre 2016 et 2020, le nombre de faits a été multiplié par six. Des réunions avec les sociétés de médias sociaux et des experts sont en cours pour faire face à ce phénomène, très destructeur pour les victimes.

LAURENCE WAUTERS

Le phénomène du « revenge porn », soit la diffusion, sans son accord ou à son insu, d'un enregistrement visuel ou audio révélant la nudité ou l'intimité d'une personne, a explosé pendant le confinement. De quoi chercher à mieux contrer le phénomène : une réunion a été organisée la semaine dernière entre l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), le cabinet du ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open VLD), et les entreprises de médias sociaux « afin d'affiner la loi pour mettre plus rapidement hors ligne les images sexuelles non consensuelles », a exposé le ministre en commission Justice, juste avant que le brainstorming n'ait lieu. Il n'en dira pas plus : « Ces discussions battent leur plein et toutes les parties autour de la table s'accordent à dire que cette question doit être abordée », explique-t-il. « Mais il est trop tôt pour évoquer les différentes pistes. »

Une des idées mises sur la table consisterait à pouvoir contraindre celui qui possède une image dénudée d'une personne à effacer cette image une fois que la personne ne souhaite plus qu'il la possède. « Une femme pourrait alors exiger de son ex-compagnon qu'il supprime tout, et le simple fait de continuer à posséder cette ou ces images malgré le retrait du consentement serait une infraction », explique M^e Maxim Töller, auteur d'une étude sur le revenge porn et qui a été un des experts entendus sur la question par la commission.

Criminalité informatique en hausse

Des chiffres communiqués par la ministre de l'Intérieur, en réponse à une question écrite de la députée MR Caroline Taquin, donnent une idée de l'ampleur du phénomène sur la base de la Banque de données nationale générale (BNG), qui centralise les données poli-

cières. Il s'agit du nombre de faits enregistrés par les services de police se rapportant à l'infraction pour la période 2016-2020, au niveau national et au niveau des zones de police. La hausse a été fulgurante : en cinq ans, le nombre de P-V évoquant de tels actes a été multiplié par six ! On dénombrait 130 faits en 2016, 610 en 2017, 499 en 2018, 590 en 2019 et 830 en 2020.

« De manière générale, on observe une hausse de la criminalité informatique », a commenté la ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden (CD&V), en livrant ces données. « Cela peut être lié aux mesures prises dans la lutte contre le covid et à l'augmentation de l'utilisation des ordinateurs et des acti-

vités sur internet, qui ont augmenté la vulnérabilité en ligne. »

Jusqu'à 15 ans d'emprisonnement

L'augmentation concerne presque toutes les grandes villes, et en particulier Bruxelles, Anvers et Charleroi : pour les zones de police de Bruxelles-Capitale Ixelles et Bruxelles ouest, on est passé de 13 P-V en 2016 à 42 en 2020. Pour Charleroi, de 6 à 46, pour Namur, de 2 à 19, et pour Anvers, de 8 à 40. Seule Liège semble rester dans une constante : il n'y avait aucun cas en 2016, puis une quinzaine par an les quatre années suivantes.

Une peine de six mois à cinq ans d'emprisonnement peut être infligée à un auteur de revenge porn. Le minimum légal passera à un an, dès l'entrée en vigueur du nouveau code pénal sexuel le 1^{er} juin prochain, si la diffusion a été effectuée avec une intention méchante ou dans un but lucratif. Puisqu'il s'agit d'une infraction immédiate, explique M^e Töller, elle existe dès qu'il y a commencement d'exécution : « Si quelqu'un partage l'image, même si celle-ci n'a finalement été vue par personne, il sera coauteur de l'infraction. » La sanction peut monter jusqu'à 15 ans d'emprisonnement lorsque la victime est un mineur d'âge.

Une femme pourrait exiger de son ex-compagnon qu'il supprime tout, et le simple fait de continuer à posséder cette ou ces images serait une infraction

M^e Maxim Töller Un expert entendu par la commission Justice

”



témoignage « La plaie est toujours là, la vidéo continue à circuler »

L.W.S

La nuit du 19 au 20 septembre 2019 en région verviétoise, une jeune femme de 21 ans avait rejoint, dans la buvette de foot de l'Espoir minérois, un footballeur de dix ans son aîné avec lequel elle tchattait, une « vedette » locale sacrée « meilleur buteur de P2 ». Il y avait là quelques joueurs, et on l'a « poussée à prendre une bière », alors qu'elle est médicamenteuse et leur répétait qu'elle ne pouvait pas boire d'alcool.

Le reste, elle n'en a conservé aucun souvenir, explique-t-elle. Mais des images de ce qui s'est passé, tournées par des footballeurs présents et où l'on voit notamment la jeune femme nue dans des positions dégradantes, ont été partagées via Messenger et Snapchat. Elles se sont propagées très vite, jusqu'au-delà de nos frontières, devenant le « revenge porn » le plus viral que notre pays a connu. Alors que des discussions sont en cours au sein du gouvernement pour mieux protéger les victimes de ce type de violences sexuelles, la jeune femme a accepté de témoigner de la souffrance qu'elle endure.

J'ai tout de suite su que c'était fini, que je n'avais aucun contrôle là-dessus, que ça allait continuer à se répandre sur les réseaux sociaux

”

« J'ai été horrifiée »

« C'est un inconnu qui m'a contactée par Messenger, quelques jours après la soirée », se souvient-elle. « Il m'écrivait qu'il y avait des vidéos de moi qui circulaient, et qu'elles n'étaient « pas présentables ». J'ignorais ce qu'il y avait sur ces images, et j'ai demandé à cette personne de me les envoyer. J'ai été horrifiée. Et on reconnaissait mon visage... J'ai tout de suite su que c'était fini, que je n'avais aucun contrôle là-

dessus, que ça allait continuer à se répandre sur les réseaux sociaux. »

Elle a alors commencé à recevoir des messages de partout, des appels : « Ils me proposaient des choses farfelues, ils m'insultaient. Puis on est venu sonner chez moi, surtout la nuit. Même mon adresse avait circulé... » Quand cela arrivait, elle appelait sa maman : « Elle restait au téléphone avec moi, elle me rassurait, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus personne devant. »

La jeune femme avait terminé ses études avant l'été, elle venait de décrocher un job et de s'installer seule. « Je ne suis plus sortie de chez moi, parce que je ne voulais pas qu'on me reconnaisse. Je ne suis pas retournée au travail, et tous mes collègues ont pris leurs distances, aucun ne m'a soutenue. » Elle est alors partie habiter chez des proches, qui l'ont ensuite aidée à déménager ; elle a quitté la région, changé son style, teint ses cheveux, pour « devenir une autre ». Ses parents ont, eux aussi, dû changer de maison. « Malgré cela, je ne parvenais pas à sortir de chez moi. Ma famille et les quelques amis qui me restaient se sont relayés pour m'apporter mes courses. » Ils lui ont aussi amené les ansiolytiques et somnifères qu'elle a dû commencer à prendre à l'apparition de la vidéo, et qui l'aident toujours aujourd'hui. Elle est restée cloîtrée pendant un an et demi, sauf pour aller voir une psy.

« Ma vie, ils l'ont cassée »

Il y a un an, grâce au télétravail induit par le confinement, elle a trouvé un job qui lui permet de travailler de chez elle, sans jamais risquer de croiser quelqu'un qui pourrait la reconnaître. Mais elle ne sort toujours pas, sauf pour faire ses courses au coin de la rue, avec la boule au ventre. Si elle ne voulait pas déposer plainte initialement, ne mesurant pas tout de suite l'ampleur du cauchemar dans lequel ils l'avaient plongée, elle l'a fait ensuite : « Une per-

KROLL

